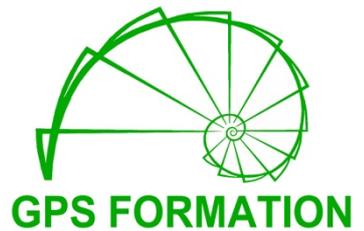


SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES SSIAP 1 - RECYCLAGE

Le SSIAP 1 assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il doit avoir suivi la formation correspondante et satisfaire aux épreuves de certification, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.



La certification professionnelle SSIAP1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 1399 est certifiée par le Ministère de l'Intérieur.

Les objectifs pédagogiques : cette formation permet de maintenir ses compétences et son employabilité d'agent de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

Délais d'accès : Selon places restantes : 5 jours

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité ou contre-indication médicale

Durée de validité

Le SSIAP 1 est valable **36 mois**. A l'issue de ces 3 ans, le titulaire du SSIAP 1 devra effectuer :

- **Un recyclage** : si la validité du SSIAP 1 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.
- **Une remise à niveau** : si la validité du SSIAP 1 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.

Modalités pédagogiques : synchrone alterne en présentiel :

méthode affirmative vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

méthode expérientielle vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

méthode interrogative vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et Vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Bac à feu écologique
- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Exposés / débats
- Travaux pratiques et mises en situation

Évaluations

L'évaluation est en formation continue, sanctionné par une évaluation sous forme de QCM. Dans le cas d'une défaillance notable au cours d'une action de formation, une remise à niveau sera proposée.

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

Certification

Attestation délivrée par le Centre de formation

Document de synthèse remis aux stagiaires

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur

DUREE
14 heures

PRE-REQUIS

Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 1 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3
Qualification de secourisme en cours de validité

LIEU

Dans nos locaux

PUBLIC

15 stagiaires maximum
Pour être agent de sécurité incendie dans les ERP et IGH

LEGISLATION

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH

HABILITATION

Centre agréé par la Préfecture de Vendée n° agrément 0011

Formacode : 42 811
Code Certif Info n°55 515



GPS FORMATION

5 bis rue Marcel Dassault – Olonne sur Mer - 85 340 Les Sables d'Olonne

SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00011 – APE 8559 A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire

N° CNAPS FOR-085-2025-11-24-20200 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 222119

www.gps-safi.fr email : direction.gpsformation@gps-safi.fr

Mise à jour le 14 juin 2022

Programme de la formation SSIAP 1 Recyclage

Contenu pédagogique

Prévention

- Évolution de la réglementation
- Accessibilité du public

Moyens de secours

- Agents extincteurs
- SSI
- Moyens d'extinction

Mise en situation d'intervention

- L'action face à différents contextes :
 - Fumée, incendie
 - Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
 - Méthode d'extinction d'un début d'incendie
 - Protection individuelle
 - Levée de doute, etc.
- L'utilisation des moyens de communication mobiles

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

François PAPIN : Responsable d'exploitation – direx.gpsformation@gps-safi.fr

Anthony GREFF : Responsable pédagogique – formation@gps-safi.fr

Téléphone : 09 81 85 86 28

Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel dans vos locaux quel que soit l'effectif entre 4 et 15 stagiaires) dans nos locaux : 250,00 €

